

Réunion du Conseil Municipal

du 20 avril 2015 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 14 avril 2015

Compte-rendu sommaire

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

AFFAIRES GÉNÉRALES**1 Passation d'avenants et attribution de marchés.**

Il est demandé au Conseil d'approuver et d'autoriser la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
15003V	Prestations de nettoyage d'équipements sportifs de la Ville de Strasbourg	Du 1 ^{er} ordre de service au 31/12/2015, reconductible 3 fois 1 an.	Lot 1 – Secteur Orangerie : RÉGIE DES ÉCRIVAINS Lot 2 – Secteur esplanade / conseil des XV : RÉGIE DES ÉCRIVAINS / MEINAU SERVICES (lot réservé EA / ESAT)	27 146,70 € HT / an + une part à bons de commande plafonnée à 10 000 € HT /an 58 402 € HT / an	12/03/2015
14044V	Location de structures scéniques	1 an à compter de la notification du marché, reconductible 3 fois 1 an.	Lot 1 – Location de scènes mobiles et d'équipements annexes : STACCO Lot 2 – Location de scènes traditionnelles avec équipements annexes : EVENT SYSTEM Lot 3 - Location de	Minimum annuel : 20 000 € HT, sans montant maximum Minimum annuel : 10 000 € HT, sans montant maximum Sans	02/04/2015

			scènes praticables avec équipements annexes : STACCO	montant minimum, maximum annuel : 50 000 € HT	
--	--	--	--	---	--

Il est également demandé au Conseil d'approuver la passation des avenants.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à exécuter les avenants, marchés et documents y relatifs.

Adopté

2 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services

Il est demandé au Conseil de prendre connaissance de cette communication.

Communiqué

3 Présentation des comptes 2014 et du budget 2015 du Crédit Municipal.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la présentation des comptes 2014 et du budget 2015 de la Caisse de Crédit Municipal

Adopté

4 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver, après avis du CT, les suppressions, les créations et les transformations d'emplois.

Adopté

5 Signature convention avec Ugap - frais de déplacements et services associés.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la signature d'une convention d'exécution de prestations, pour l'exécution des prestations décrites ci-dessous :
 - un service billetterie (train et avion),
 - un service de réservation d'hôtel,
 - un service de location de véhicule.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention des prestations d'agence de voyages et de services associés, avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

Adopté

6 Avis de la Ville de Strasbourg quant à la vente par le Consistoire Israélite du Bas-Rhin d'un immeuble sis 2 rue Adolphe Wurtz à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la vente pour un montant de 665 000 € par le Consistoire Israélite du Bas-Rhin du bien suivant :

un immeuble sis à 67000 Strasbourg, 2 rue Adolphe Wurtz, cadastré section 31 n° 17 d'une surface de 02 a 29 ca, comprenant 4 appartements au profit de la société « Sellam Immobilier » représentée par M. Jonathan SELLAM, unique associé.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

7 PRU Hautepierre - Maille Catherine : éviction d'un occupant commercial de locaux situés 3 Boulevard Balzac dans le cadre des travaux du Pôle de service.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le versement, au titre de l'indemnité d'éviction, de la somme de 137 965,00 € à la SARL « Au fournil d'Hautepierre », conformément à l'article L 145-14 du Code de commerce et à l'estimation des services fiscaux ;
- la conclusion d'une convention en vue d'organiser la sortie des lieux de l'occupant et le paiement de l'indemnité. Cette convention sera conclue notamment aux conditions suivantes :
 - le locataire devra avoir quitté les lieux au plus tard le 30 juin 2015, date d'effet du congé signifié, au-delà de ce délai une astreinte de 300 € par jour de retard (à retenir sur le montant de l'indemnité d'éviction) sera mise en place.
 - la mise en paiement de l'indemnité sera effectuée par les services de la collectivité sur production de l'état des lieux de sortie réalisé de façon contradictoire.

Il est demandé au Conseil de décider de la remise gracieuse d'un montant de 22 894,32 € au titre des loyers impayés de la SARL « Au Fournil d'Hautepierre ».

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne

exécution de la présente délibération.

Adopté

8 Projets de transactions immobilières de l'Eurométropole de Strasbourg sur le territoire de la Ville de Strasbourg (avis du Conseil municipal - Article L 5211-57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable aux projets de transactions immobilières de l'Eurométropole de Strasbourg suivants :

1. l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la Société Domial – HSA de la parcelle cadastrée comme suit :
Commune de Strasbourg – Neudorf :
Lieudit Avenue de Normandie
Section EZ n°279/47, de 0,04 are.

Moyennant le prix de 1.000,00 € hors taxes et frais, TVA éventuellement due en sus au taux en vigueur;

2. la vente à la SCI Tourmaline Real Estate (ou à toute personne morale qu'il lui plaira de se substituer) des parcelles situées au carrefour de la rue Jean Giraudoux et de la rue Charles Péguy à Strasbourg - Koenigshoffen, provisoirement cadastrées :

Commune de Strasbourg
Banlieue de Cronembourg – Koenigshoffen
Lieudit rue Jean Giraudoux
Section LR n°(2)/131 de 2,16 ares (issue de la parcelle section LR n°576/131)
Section LR n°(4)/131 de 3,39 ares (issue de la parcelle section LR n°577/131)

Soit une emprise d'une surface totale de 5,55 ares ;

- moyennant le prix de deux cent vingt-deux mille euros (222.000,00 €) ;

3. l'acquisition auprès de la SNC France Construction Est et de la SA La gestion immobilière (propriétaire chacun pour une moitié), de la parcelle cadastrée :
Commune de Strasbourg
Koenigshoffen Cronembourg
Lieudit : route des Romains
Section MO n°254/18 de 2,67 ares sol
au prix de 1€ symbolique

Adopté

9 Régularisations foncières à l'arrière du 31bis rue des Foulons à Strasbourg Montagne-Verte.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente :

- au syndicat des copropriétaires de l'immeuble 31B rue des Foulons à Strasbourg, de la parcelle propriété de la Ville de Strasbourg cadastrée :

Commune de Strasbourg

Koenigshoffen Cronembourg

Lieudit : rue des Foulons

Section NE n° (3)/78 de 0,20 are sol, (issue de la parcelle n° 260/78)

au prix de 153 €

- à Madame Denise TOFFOLI de la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg

Koenigshoffen Cronembourg

Lieudit ; rue des Foulons

Section NE n°(2)/78 de 1,12 are sol (issue de la parcelle n° 260/78)

au prix de 857 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté

10 Renouvellement d'un marché pour la fourniture de sables et de graviers et approbation d'un groupement de commandes entre la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la passation du marché alloti après mise en concurrence pour la fourniture de sables et graviers pour une durée de 4 ans maximum avec montants minimums et maximums
- l'allotissement du marché en 3 lots pour les montants annuels avec minimums et avec maximums :

		Eurométropole	VdS
N°	Lots	Montant en € HT annuel	Montant en € HT annuel
		minimum - maximum	minimum - maximum
1	Sables et graviers issus d'une gravière	40 000 – 100 000	5 000 – 20 000
2	Sables et matériaux issus de carrière	2 000 – 8 000	5 000 – 20 000
3	Graviers recyclés	1 000 – 4 000	2 000 – 8 000

- la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg dont l'Eurométropole assurera la mission de coordonnateur.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- à exécuter les marchés concernant la Ville de Strasbourg en résultant.

Adopté

11 Déconstructions d'immeubles eurométropolitains à Strasbourg (Avis du Conseil municipal - article L 5211-57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil d'émettre :

- Un avis favorable quant aux travaux à réaliser par l'Eurométropole de Strasbourg concernant la déconstruction de la maison sise 16 rue de la Carpe Haute à Strasbourg, conformément au programme ci-avant exposé pour un montant de 40 000 TTC ;
- Un avis favorable quant aux travaux à réaliser par l'Eurométropole de Strasbourg concernant la déconstruction du garage 27, rue Saint Erhard à Strasbourg Neudorf, conformément au programme ci-avant exposé pour un montant de 10 200 € TTC ;
- Un avis favorable quant aux travaux à réaliser par l'Eurométropole de Strasbourg concernant la déconstruction de l'ensemble immobilier sis 5 et 8 sentier Kempf à Strasbourg Robertsau, conformément au programme ci-avant exposé pour un montant de 60 000 € TTC ;
- Un avis favorable quant aux travaux à réaliser par l'Eurométropole de Strasbourg concernant la déconstruction de garages rue Lamartine à Strasbourg Hautepierre, conformément au programme ci-avant exposé pour un montant de 45 000 € TTC.

Adopté

12 Création d'une tarification spécifique de stationnement multizones pour les véhicules affectés à une activité d'autopartage en trace directe sans stations ou freefloating.

Il est demandé au Conseil d'approuver la création d'une tarification de stationnement de surface « multizones » pour des flottes de 15 véhicules minimum affectées exclusivement à un service d'autopartage de type trace directe sans stations (dit « free-floating ») proposé par des opérateurs professionnels, dans le périmètre tel que défini par le Maire de Strasbourg, autorité de police (comprenant notamment la zone du stationnement payant ainsi que le quartier du Neudorf), pour un montant forfaitaire fixé à 58 € par an et par véhicule. Ce tarif est applicable à compter du 1^{er} mai 2015.

Il est également demandé au Conseil de dire que le Maire ou son représentant est chargé, pour ce qui le concerne, de déterminer le périmètre où est autorisé le stationnement pour les véhicules en autopartage en trace directe sans stations, et de délivrer les autorisations de stationnement aux opérateurs répondant aux conditions fixées par arrêté.

Adopté

13 Subvention à la Mission locale pour l'emploi.

Il est demandé au Conseil de décider d'attribuer 140 000 € à la Mission locale pour l'emploi pour l'exercice budgétaire 2015

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les décisions d'attribution nécessaires : conventions, arrêtés et avenants.

Adopté

14 Subventions aux ateliers chantiers d'insertion.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Banque alimentaire	8 000 €
Emmaüs «Mundolsheim »	5 000 €
Fédération de la Charité – Carijou – Cité Relais – 7 Pains	32 000 €
Greta Strasbourg Europe « Fort j'offre»	5 000 €
Humanis	50 000 €
Les Jardins de la Montagne Verte (JMV)	10 500 €
Libre Objet	5 000 €

Mosaïque	8 200 €
L'île aux épis - Orientation Prévention Insertion - OPI	12 000 €
Horizon Amitié - Solibat	11 000 €
Vétis	8 500 €
TOTAL	155 200 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et éventuelles conventions y afférentes.

Adopté

15 Agriculture périurbaine : reconduction du partenariat conclu avec la Chambre d'Agriculture et l'OPABA.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la reconduction, pour la période 2015 à 2020, de la convention de partenariat relatif à la stratégie de développement d'une agriculture locale durable et innovante entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, la Chambre d'Agriculture et l'Organisation professionnelle de l'Agriculture Biologique,
- le programme détaillant les actions à mener pour la période 2015/2016.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat 2015/2020 relative à la stratégie de développement d'une agriculture locale durable et innovante,
- à signer le programme d'actions 2015/16,
- à accomplir et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

16 Signature d'une convention de coopération avec les villes de Kairouan (Tunisie) et d'Oran (Algérie).

Il est demandé au Conseil d'approuver les conventions de coopération entre la Ville de Strasbourg et la Commune de Kairouan en Tunisie et la Commune d'Oran en Algérie

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents et conventions afférentes à ces décisions.

Adopté

17 Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Pour le Pôle coopération décentralisée et jumelages :

- le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Alsace Biélorussie,
- le versement d'une subvention de 1 500 € à l'ENGEES,
- le versement d'une subvention de 2 500 € à l'Association Passages.

Pour le Pôle Europe :

- le versement d'une subvention de 2 500 € à l'Association Parlementaire Européenne
- le versement d'une subvention de 1 500 € aux Jeunes Européens France
- le versement d'une subvention de 6 000 € à la Maison de l'Europe Strasbourg Alsace
- le versement d'une subvention de 3 000 € à l'Association Kartier Nord

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

18 Attribution de plusieurs subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg et de deux subventions dans le cadre du Millénaire de la Cathédrale.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Les Amis de Marcel Rudloff	500 €
Association Dodekazz	23 000 €
Interassociation de la Cité de l'Il	3 400 €
Association Pelicanto	1 500 €
Ecole Paul Langevin	545 €
Association Viva Spach	1 500 €
Association Vauban Land	800 €
Association Génération Nouvelle	1 000 €
Association animation "vies de quartiers"	2 450 €
Association des Habitants du Quartier Gare – AHQG	1 500 €
Association des Résidents des Poteries	4 000 €
Association Européenne de Tailleurs de Pierre et Sculpteurs	23 615 €

Espace Européen Gutenberg	3 600 €
---------------------------	---------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE

19 Obtention par la Ville de Strasbourg du label 'Ville engagée contre le SIDA'.

Il est demandé au Conseil d'approuver et d'autoriser :

- la signature du manifeste ainsi que l'adhésion à l'association ELCS,
- le versement de la cotisation de 500 € pour l'adhésion,

Adopté

20 Programmation 2015 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il est demandé au Conseil de décider :

- d'attribuer au titre de la **Mission Politique de la Ville** les subventions suivantes :

Association Contact et Promotion	2 700 €
« Animation d'un jardin partagé dans la Cité des Sciences » N° 86	

Association Wonder Wiz'Art	2 000 €
« Riche en faire » N° 96	

Association Horizome	7 000 €
« http 4.5 » N° 229	

Association Agate Neuhof	15 000 €
« Agate Neuhof, outil de la participation des habitants » n°135	

Association Théâtre du Potimarron	17 000 €
« Chorale d'Entre Mondes : jouer/chanter pour rêver, exister, résister, s'engager » N° 19	

Association Maison de l'Amérique Latine	6 750 €
« Café Libro : Actions Sociales et culturelles » N° 181	

Centre communautaire Martin Bucer	1 000 €
« Vente sociale à bas prix de vêtements, de meubles, d'articles de braderie, de brocantes, de chaussures et de jouets » N° 244	
Association Espoir	5 000 €
« Femmes et solidarité » N° 228	
Association Par Enchantement	2 500 €
«Coéduquer ensemble pour un environnement de vie renouvelé » N° 236	
Association Humeur Aqueuse	5 000 €
«Ateliers de création textile et vestimentaire du Quartier de HautePierre» N° 170	
«Ateliers de création textile et vestimentaire des quartiers du Neuhof et de Schiltigheim/Bischhei » N° 174	7 500 €
Association Unis Vers le Sport	7 000 €
« Programme Unis Vers le Sport » N° 31	1 000 €
« Programme Vivacité » N° 34	3 000 €
« Programme Unis Vers le Sport (anciennement Diambars Attitude)» N° 35	3 000 €
Association Contact et Promotion	3 000 €
«Kiosque culturel» N° 83	
Association Les petits Débrouillards du Grand Est	6 000 €
«La science en bas de chez toi 2015» N° 164	
Association La Maison Théâtre	4 000 €
«Faites du théâtre!» N° 57	
Association Contact et promotion	5 000 €
«Action de socialisation et d'éducation à l'environnement» N° 84	
Association Compagnie Mistral Est	7 000 €
«Trajectoires» N° 95	
SCOP Artenréel	8 750 €
«HautePierre sur les tréteaux» N° 191	

Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen «Jardins et éco-citoyens» N° 216	2 500 €
Association Eco-Conseil «Défis 10 jours sans écran – Ecole Canardière à Strasbourg Meinau» N°281	6 000 €
Association Porte Ouverte «Activité Physique Santé» N°43	1 500 €
Association Migrations Santé Alsace «Actions d'éducation pour la santé et de prévention santé auprès des populations» N°213	1 000 €
- d'attribuer au titre du Pôle Sécurité, Prévention et Réglementation, service Prévention Urbaine , les subventions suivantes :	
VIADUQ 67- Association bas-rhinoise pour les victimes d'infraction, l'accès au droit et les usagers de tous quartiers « Aide aux victimes – Accès au droit – Médiations Pénales – Ecrivain Public » N° 245	37 050 €
VIADUQ 67- Association bas-rhinoise pour les victimes d'infraction, l'accès au droit et les usagers de tous quartiers "Maison de la Justice et du Droit" N° 257	6 000 €
Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen "Ateliers papot parents dans les écoles de Koenigshoffen Centre" N° 79	2 000 €
Association SOS Aide aux habitants du Neuhof "Sensibilisation adultes et jeunes à leurs droits et obligations (SAJ)" N° 246	6 350 €
Association SOS Aide aux habitants du Neuhof "Aide aux victimes - Accès au Droit - Médiations - Gestion des conflits " N°251	26 500 €
"Service Droit des Jeunes : Accès au droit - aide aux victimes - accompagnement mineurs étrangers isolés" N°218	57 435 €

CLJ - Centre de Loisirs et de la Jeunesse 35 000 €
«Projet - Animation - Prévention - Education - Citoyenneté» N° 256

Association JEEP – Jeunes Equipes d’Education Populaire 3 100 €
«Chantiers éducatifs» N°115

- d’attribuer au titre de la **Direction de l’Animation Urbaine, service Vie associative**, les subventions suivantes :

Centre Culturel et Social Rotterdam- CCS Rotterdam 4 000 €
«Famille en herbe» N°42

CDAFAL 67 - Association Familiale Laïque - Conseil Départemental 67 13 500 €
«Développement des activités et actions socioculturelles et sociales sur le quartier des Poteries à Strasbourg» N° 277

Association AMSED- Migration Solidarité et Echange pour le Développement 2 500 €
«Animations interculturelles et de proximité» N° 184

- d’attribuer au titre de la **Direction de l’Animation Urbaine, service Evénement**, les subventions suivantes :

Association APAN – Association pour l’animation du Neuhof 19 000 €
«Les rencontres du Neuhof» N°17

Association Nadi Chaâbi – Centre d’Initiatives et de Promotion Familiale 1 500 €
«Fêtons nos cultures» N° 37

Association ARACHNIMA (Art et Echange) 106 000 €
«Arachnima en tournée» N° 53

Association BRETZ SELLE 4 500 €
«Ateliers pédagogique de mécanique cycle sur la tournée Arachnima 2015» N° 183

THEMIS - Association pour l'accès au droit pour les enfants et les jeunes 6 000 €
«Service droit des Jeunes – Tournée des quartiers» N°147

Association Maison des Jeux de Strasbourg «La fête du Jeu 2015» N°113	2 000 €
Association C'est tout un art ! «Festival "Couleurs Conte" 9 ^{ème} édition » N° 124	4 500 €
Association Maison des Jeux de Strasbourg « La caravane des Jeux : Arachnima en tournée 2015» N°78	10 000 €
Association Les Petits débrouillards du Grand Est «Participation à la tournée Arachnima 2015» N°165	10 000 €
- d'attribuer au titre de la Direction du développement économique et de l'attractivité, service Emploi Economie Solidaire , la subvention suivante :	
Association Au Delà Des Ponts «Chemin vers l'emploi» N°223	6 400 €
- d'attribuer au titre de la Direction des Sports , les subventions suivantes :	
Sporting Strasbourg Futsal Association (SSF 2010) «Mercredi du Futsal» N° 110	2 000 €
Cercle de l'Aviron de Strasbourg «Découverte de l'Aviron et sensibilisation à l'environnement» N°55	1 000 €
Association Allez les filles «Allez les filles» N° 112	5 000 €
CSH – Club Sportif Hautepierre «Allez les filles» N° 127	1 500 €
CSH – Club Sportif Hautepierre «Animation des quartiers basées sur le BMX» N° 130	3 000 €
Club Alpin Français de Strasbourg «Développement de l'escalade et des activités de pleine nature au Neuhof » N°140	1 200 €
ASPTT Strasbourg «Découverte de l'athlétisme dans les quartiers» N° 194	1 000 €

ASPTT Strasbourg «Pratique sportive et citoyenneté à travers la pratique du Handball » N°235	1 000 €
- d'attribuer au titre de la Direction de la Culture , les subventions suivantes :	
Association Wonder Wiz'Art «Riche en faire» N°96	3 600 €
Association Horizome «http 4.5 » N°229	8 000 €
Association Afrique Etoiles «Animation culturelle aux pieds des immeubles» N° 24	2 000 €
Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen «Tronc commun (Acte 1)» N°73	4 000 €
Association Maison de l'Amérique Latine «Café Libro : Actions Sociales et culturelles» N°181	2 250 €
Compagnie Theat Reis «Théâtre en société – 2013-2015» N°278	3 000 €
Association Audiorama «Musiques à la Meinau - 2015» N°23	5 000 €
Association LATITUDE/ATRIUM «Un temps pour grandir autour des instruments à percussion» N°48	1 500 €
Jazz d'Or Festival «Résidence dans le quartier de l'Elsau/Montagne-Verte (2 ^{ème} année) "Les bruits qui courent"» N°60	9 000 €
Association Les Percussions de Strasbourg «Percustra, ateliers créatifs de percussions» N° 11	10 000 €
Association BALLADE «Papyros N6T : cohésion sociale du quartier de Cronenbourg ZUS à travers des activités» N° 25	4 000 €

Association La Maison Théâtre «Faites du théâtre!» N° 57	10 000 €
Association C'est tout un art ! « Festival "Couleurs Conte" 9 ^{ème} édition » N°124	2 000 €
Association - AMSED - Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement «Animations interculturelles et de proximité» N°184	2 500 €
SCOP Artenréel «Haute pierre sur les tréteaux» N°191	8 750 €
Centre Socioculturel du Neuhof «Apporter une aide individualisée aux familles et s'investir dans des démarches de projets partenariaux» N° 206	6 000 €
Collège du Stockfeld «Classe à parcours artistiques» N°296	3 832 €
FRANCAS – Association Territoriale des Francas de Strasbourg – Bas-Rhin «Les portes du temps - bas Rhin 2015» N°189	3 000 €
- d'attribuer au titre de la Direction de l'Education et de la Petite Enfance , les subventions suivantes :	
FRANCAS – Association Territoriale des Francas de Strasbourg – Bas-Rhin «Graines de philo» N°82	2 500 €
- d'attribuer au titre de la Direction des Solidarités et de la santé , les subventions suivantes :	
Association LUPOVINO «Insertion professionnelle des familles roms» N°192	5 700 €
Association Mouvement ATD Quart Monde «Université Populaire Quart Monde» N°238	1 200 €

Centre communautaire Martin Bucer « Vente sociale à bas prix de vêtements, de meubles, d'articles de braderie, de brocantes, de chaussures et de jouets » N°244	1 000 €
Association Les Disciples «Un foyer dans ma cité prêt à l'emploi» N°269	7 000 €
Association Mouvement ATD Quart Monde «Bibliothèque de rue du quartier Port du Rhin» N°247	2 000 €
Association Les Restaurants et Relais du Cœur Bas-Rhin «Les rendez-vous Cinéma 2015» N°56	1 000 €
Association Par Enchantement «Vie de quartier et Bien-être, ou comment tendre vers un territoire de co-responsabilité» N°234	20 000 €
Association Par Enchantement «Coéduquer ensemble pour un environnement de vie renouvelé» N°236	2 500 €
Association PLURIELLES «Action d'insertion sociale et professionnelle en direction des femmes du quartier-Gare de Strasbourg» N°28	7 500 €
Fédération du Bas-Rhin du Secours Populaire Français (SPF 67) « Atelier couture » N°134	1 500 €
Association TOT ou T'ART «Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et artistiques des personnes en difficultés» N°173	4 000 €
Association JEEP – Jeunes Equipes d'Education Populaire «Insertion sociale des bénéficiaires du RSA et autres adultes en difficulté» N°205	5 000 €
Association CRESUS ALSACE - Chambre Régionale du Surendettement Social «Accompagnement et prévention du surendettement» N°227	30 000 €

Association Retravailler Alsace «Mobilisation des femmes vers l'emploi résident majoritairement en CUCS et/ou bénéficiaires des minima sociaux» N°15	6 000 €
Association Stimultania «Ateliers sociolinguistiques "Entre les mots, l'image et la parole"» N°214	3 000 €
Association AMSED – Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement «Ecrivain public à vocation d'insertion sociale» N°163	2 300 €
Association Cité Santé Neuhof «Ateliers lecture/sommeil» N°138	1 120 €
Association Porte Ouverte «Activité Physique Santé» N°43	1 000 €
Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen «Réseau Santé : du Je au Nous» N°190	6 000 €
AGF – Association Générale des Familles du Bas-Rhin «Quelle alimentation pour nos jeune » N°221	3 000 €
Association Cité Santé Neuhof «Petits-déjeuners santé» N°139	600 €
ALT – Association de Lutte Contre la Toxicomanie «Point d Accueil et d Ecoute jeunes» N°271	12 054 €
Association Migrations Santé Alsace «Actions d'éducation pour la santé et de prévention santé auprès des populations » N°213	3 000 €
Association A l'aide «Aide au développement et soutien d'un projet de vie sans consommation de drogues licites ou illicites (alcool, tabac, cannabis, etc) » N°196	700 €
Association Cité Santé Neuhof «Groupe de parole» N°141	300 €

Association SOS Aide aux habitants du Neuhof 9 000 €
 "Dispositif d'accompagnement psychosocial et éducatif des familles monoparentales et leurs enfants" N°249

Association Nadi Chaâbi – Centre d’Initiatives et de Promotion Familiale 13 700 €

«Soutien à la fonction parentale» N° 27 10 000 €

«Papas en fête» N°29 1 200 €

«Rencontre avec les parents de l’Elsau» N°30 1 500 €

«Portraits de femmes – portraits de mère» N°33 1 000 €

Association Nadi Chaâbi – Centre d’Initiatives et de Promotion Familiale 4 500 €

«Club de séniors d’ici et d’ailleurs» N°32

Association Femmes d’ici et d’ailleurs 2000 €
 «Soutien à la parentalité. Valoriser, encourager et soutenir les femmes et les jeunes filles » N°101

Adopté

21 Attribution de subventions aux associations socioculturelles.

Il est demandé au Conseil de décider :

- d’attribuer au titre de la Direction de l’animation urbaine, mission lutte contre les discriminations, la subvention suivante :

Association de lutte contre les discriminations Alsace (ALDA) 3 000 €

- d’attribuer au titre de la Direction de l’Animation Urbaine, service Vie associative, les subventions suivantes :

1. l’allocation d’une subvention de fonctionnement :

Paroisse catholique St Arbogast 3 840 €

2. l’allocation de subventions de fonctionnement pour accompagner les extensions / créations d’accueils de loisirs sans hébergement les mercredis dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires :

Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	7 750 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	4 250 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize	3 500 €
Ligue de l’enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin	11 100 €
Centre culturel et social Rotterdam	13 600 €
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin	7 000 €
Association Maison des jeux de Strasbourg	8 800 €

Il est aussi demandé au Conseil d’autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions.

Adopté

22 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Il est demandé au Conseil de décider :

- d’allouer les subventions suivantes :

1.	Banque alimentaire du Bas-Rhin pour la lutte contre la faim « fonctionnement »	39 000 €
2.	Restaurants du cœur - les relais du cœur du Bas-Rhin « fonctionnement »	20 000 €
3.	Tremplin Neuhof « fonctionnement »	30 500 €
4.	Plurielles « fonctionnement »	3 500 €
5.	Home protestant « micro-crèche Le P’tit home »	14 000 €
6.	Association Antenne – Mouvement d’accueil, d’information et de soutien « bureau d’accueil »	4 000 €
7.	Comité d'action sociale en faveur des populations issues de l'immigration – CASTRAMI « fonctionnement »	3 800 €
8.	Contact et Promotion « Parcours linguistique » - CUCS n° 85	12 000 €
9.	Association du centre social et culturel Victor Schoelcher « Parcours linguistique » - CUCS n° 133	10 600 €
10.	Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte « Parcours linguistique » - CUCS n° 91	3 500 €

11.	Association populaire Joie et Santé Koenigshoffen « Parcours linguistique » - CUCS n° 217	10 600 €
12.	Association du centre socio culturel de l'Elsau « Parcours linguistique » - CUCS n° 272	5 464 €
13.	Jeunes équipes d'éducation populaire « Atelier sociolinguistique de proximité »- CUCS n° 201	2 500 €
14.	Centre socio culturel de la Robertsau L'Escale « lutte contre l'illettrisme » - CUCS n°49	3 500 €
15.	Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg (ARES) « Parcours linguistique » - CUCS n° 230	1 000 €
16.	Association du centre socio culturel du Fossé des Treize « Parcours linguistique » - CUCS n° 161	3 000 €
17.	Union féminine civique et sociale Familles rurales– UFCS « Parcours linguistique » - CUCS n° 188	2 000 €
18.	Collège de Cronembourg – Sophie Germain « Parcours linguistique » - CUCS n° 260	1 000 €
19.	Collège Twinger « Parcours linguistique » - CUCS n°88	3 527 €
20.	ESCAL « Parcours linguistique » - CUCS n° 301	10 000 €
21.	G.I.P. Formation continue et insertion professionnelle Alsace « Parcours linguistique » - CUCS n° 59	1 500 €
22.	Route nouvelle Alsace « fonctionnement »	18 000 €
23.	Association bas-rhinoise d'aide aux personnes âgées – ABRAPA « téléassistance »	5 155 €
24.	Groupeement associatif pour le logement et l'accompagnement – GALA « investissement »	4 435 €
25.	Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation – ARSEA « interventions sociales dans les résidences ADOMA »	10 000 €
Total		222 581 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-a représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

23 Accueils de loisirs associatifs - CSC Victor Schoelcher et CSC de la Robertsau l'Escale.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Centre Social et Culturel Victor Schoelcher	83 000 €
Centre Social et Culturel de la Robertsau	56 958 €
TOTAL	139 958 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à faire procéder au mandatement des dites subventions et à signer les conventions y relatives.

Adopté

24 Convention-cadre du Contrat de Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention-cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, pour la Ville de Strasbourg, la convention-cadre, (disponible sur le lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=HxNq62OFXZhRyoUZA8Pw8D>

et auprès du secrétariat des assemblées), ainsi que tous documents et conventions relatifs à sa mise en œuvre.

Adopté

25 Attribution de subventions au titre de la prévention.

Il est demandé au Conseil de décider de l'allocation de subventions aux associations et structures suivantes :

- au titre du dispositif Ville Vie Vacances – Printemps 2015

Association AMI de Hautepierre	1 000 €
Centre de Loisirs et de la Jeunesse	700 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	700 €
Association les Disciples	1 600 €
Association Mistral-Est	1 300 €
Association Solidarité Culturelle	600 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize	900 €
SCOP Artenréel	550 €
Unis vers le sport	800 €

Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte	700 €
Association Populaire Joie et santé Koenigshoffen	1 500 €
Association L'Eveil Meinau	1 700 €
Association Porte Ouverte	400 €
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	2 000 €
Association Lupovino	1 800 €

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés relatifs à ces subventions.

Adopté

26 Désignation des représentants de la Ville aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (collèges et lycées).

Il est demandé au Conseil de désigner les représentants suivants au sein des établissements ci-dessous :

Etablissements	Représentants Ville	
	Titulaire(s)	Suppléant(s)
<u>ETABLISSEMENTS SPECIFIQUES</u>		
Ecole Européenne de Strasbourg	Mme Nicole DREYER, adjointe au Maire Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, adjointe au Maire	Mme Ada REICHHART Mme Maria-Fernanda GABRIEL HANNING
<u>COLLEGES</u>		
Collège Hans ARP	Mme Marie-Dominique DREYSSE	M. Jean Emmanuel ROBERT
Collège Sophie Germain	Mme Martine JUNG	Mme Mine GÜNBAY
Collège de l'Esplanade	Mme Michèle SEILER	M. Eric SCHULTZ
Collège Fustel de Coulanges	M. Eric SCHULTZ	Mme Michèle SEILER
Collège François Truffaut	M. Luc GILLMANN	Mme Françoise BEY

Collège Erasme	M. Luc GILLMANN	Mme Laurence VATON
Collège Twinger	M. Luc GILLMANN	Mme Laurence VATON
Collège Kléber	Mme Christel KOHLER	Mme Françoise WERCKMANN
Collège Lezay-Marnésia	Mme Edith PEIROTES	M. Jean-Baptiste MATHIEU
Collège Louis Pasteur	M. Jean-Baptiste GERNET	M. Jean-Jacques GSELL
Collège de la Robertsau	Mme Christel KOHLER	Mme Mina BEZZARI
Collège Jean Monnet	Mme Suzanne KEMPF	M. Jean-Baptiste MATHIEU
Collège Solignac	Mme Annick NEFF	Mme Françoise SCHAETZEL
Collège du Stockfeld	Mme Annick NEFF	Mme Françoise SCHAETZEL
Collège Vauban	Mme Caroline BARRIERE	Mme Michèle SEILER
Collège Louise Weiss	Mme Camille GANGLOFF	M. Jean-Baptiste MATHIEU
Collège Foch	Mme Marie-Dominique DREYSSE	M. Paul MEYER
<u>LYCEES</u>		
Lycée International des Pontonniers	Mme Suzanne KEMPF	M. Jean-Philippe VETTER
Lycée Marie Curie	M. Eric SCHULTZ	Mme Maria-Fernanda GABRIEL HANNING
Lycée Fustel de Coulanges	M. Eric SCHULTZ	Mme Chantal CUTAJAR
Lycée Kléber	Mme Françoise WERCKMANN	M. Eric SENET
Lycée Louis Pasteur	M. Jean-Baptiste GERNET	M. Jean-Jacques GSELL

Lycée Jean Monnet	Mme Anne-Pernelle RICHARDOT	Mme Suzanne KEMPF
Lycée René Cassin	Mme Ada REICHHART	Mme Caroline BARRIERE
Lycée Couffignal	M. Jean-Philippe MAURER	M. Abdelkarim RAMDANE
Lycée Jean Rostand	Mme Michèle SEILER	M. Henri DREYFUS
Lycée Jean Geiler de Kaysersberg	Mme Maria-Fernanda GABRIEL HANNING	M. Olivier BITZ
CFA Jean Geiler de Kaysersberg	Mme Michèle SEILER	M. Nicolas MATT
Lycée Oberlin	Mme Michèle SEILER	Mme Mina BEZZARI
CFA Oberlin	Mme Michèle SEILER	Mme Martine CALDEROLI-LOTZ
Lycée Marcel Rudloff	Mme Bornia TARALL	M. Luc GILLMANN
Ecole Régionale de Premier Degré	Mme Annick NEFF	Mme Françoise BUFFET

Adopté

CULTURE ET SPORT

27 Attribution du nom de Mélanie de Pourtalès à la médiathèque de la Robertsau.

Il est demandé au Conseil d'approuver le changement de nom de la médiathèque située 2 rue Mélanie à Strasbourg et de décider de nommer cette médiathèque « Mélanie de Pourtalès ».

Adopté

28 Signature de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet de Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer ce document.

Adopté

29 Passation de marchés pour Strasbourg Capitale de Noël 2015.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- les orientations générales de l'édition 2015 de "Strasbourg Capitale de Noël" pour un montant estimé à 2 000 000 € HT,
- le lancement de procédures de passation conformément aux dispositions du Code des marchés publics pour l'attribution des marchés nécessaires au bon déroulement de cette manifestation notamment à savoir :

Objet du marché	Montant mini HT annuel	Montant maxi HT annuel	Durée initiale	Nombre de reconductions
Fourniture, pose et dépose des illuminations de Noël	150 000	800 000	1 an	3
Fourniture, location, pose et dépose des illuminations de Noël sur les places de la Gare, Kleber, Broglie + portique lumineux	0	300 000	1 an	3

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à lancer les procédures de passation, à prendre toutes les décisions y relatives, à signer et à exécuter les marchés en résultant,
- à signer tous les actes administratifs, techniques et financiers relatifs à cet événement.

Adopté

30 Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux d'Artefact.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'occupation à titre gratuit par l'association Artefact de locaux sis rue du Hohwald à Strasbourg pour l'exercice de ses activités statutaires. Cette occupation intervient à titre gratuit à compter du 1^{er} mai 2015.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relatif aux locaux sis rue du Hohwald à Strasbourg avec l'association Artefact ;
- à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

31 Marché de surveillance et d'accueil du public ainsi que de tenue de billetterie du circuit touristique de la plate-forme de la cathédrale de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation, après mise en concurrence, de marchés annuels de surveillance et billetterie pour le circuit touristique de la plate-forme de la Cathédrale; Ces marchés pourront être renouvelés au maximum trois fois.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le maire ou son représentant à lancer les appels d'offres conformément au Code des Marchés Publics et à signer les marchés en résultant.

Adopté

32 Signature d'un traité général de représentation avec la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le traité général de représentation avec la SACD.

Adopté

33 Convention de mise à disposition de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg d'un violon Guadagnini par la société civile Grazioso.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention de mise à disposition d'un violon Guadagnini par la société civile Grazioso à l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

Il est également demandé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Adopté

34 Travaux de reprises en entretien du 'Büchmesser', par le biais d'une convention de mécénat de compétences.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- Les travaux de reprises en entretien du "Büchmesser", classé monument historique, conformément au programme ci-avant exposé et pour un montant de 16 061,50 € HT ;
- La mission confiée à M. Fabien MICHEL, architecte du patrimoine qualifié, conformément au programme ci-avant exposé et pour un montant de 1 824 € TTC ;
- La proposition faite par l'entreprise MEAZZA siégeant à Mundolsheim, spécialisée et qualifiée dans la taille et la restauration de pierre ancienne, de partenariat avec la Ville sous forme de mécénat de compétence ;
- La convention de mécénat de compétences entre l'entreprise MEAZZA et la Ville dont les stipulations essentielles sont : le mécène prend à sa charge : la main-d'œuvre et la fourniture des équipements nécessaires aux travaux, la coordination avec les services déconcentrés de l'Etat.

L'exclusivité donnée par la Ville au mécène pour le projet en question.

La Ville adressera au mécène un reçu fiscal établi conformément aux termes de la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat et permettant de bénéficier de 60 % de réduction fiscale sur les dons versés (en l'occurrence sur le montant des travaux effectués). Le reçu fiscal devrait être transmis dès constat de l'achèvement des travaux. Le montant du don s'élève à 16 061,50 € HT.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à lancer, à mettre en concurrence, à signer et à exécuter les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code des Marchés Publics ;
- à signer les dossiers de demandes de permis de construire et d'autorisation de travaux sur monuments classés ;
- à signer la convention de mécénat de compétences entre l'entreprise MEAZZA de Mundolsheim et la Ville de Strasbourg ;
- à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions qui pourront être mises en œuvre et à signer tous les documents en résultant.

Adopté

35 Réfection des terrains de football synthétiques des stades de la Musau et de l'Elsau.

Il est demandé au Conseil d'approuver la réfection des terrains de football synthétiques des stades de la Musau et de l'Elsau pour un montant estimé à 934 000 € TTC

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à engager la procédure de marchés publics pour la réalisation de ces opérations conformément au code des Marchés Publics.

Adopté

36 Mise à disposition du centre équestre du Port du Rhin.

Il est demandé au Conseil de prendre acte du projet retenu par Monsieur le Maire, proposé par Monsieur Armand DE MARTIMPREY, lequel prévoit un large panel d'activités pour les habitants, les scolaires et les visiteurs, notamment d'initiation, du baptême au Galop 1, de perfectionnement jusqu'au Galop 7, de compétition en CSO, CCE, dressage, horse ball, poney game, des stages découverte ou approfondissement et balades en extérieur, ainsi que la création d'une section « sport études », et de spectacles équestres.

Il est également demandé au Conseil de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation du site du centre équestre du Port du Rhin à 12 000 € par an compte tenu des actions en faveur du développement et de la promotion des sports équestres

Il est aussi demandé au Conseil de décider la mise en place d'un titre de recette mensuel pour le paiement de la redevance.

Adopté

INTERPELLATIONS

37 Interpellation de Monsieur Pascal MANGIN : 'Consommation de drogues à l'hôpital'.

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

38 Interpellation de Madame Martine CALDEROLI-LOTZ : 'Le travail dominical à Strasbourg'.

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

39 Interpellation de Monsieur Thierry ROOS : 'Projet de géothermie à la Robertsau'.

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

40 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : 'Rémunération des élus au sein des SEM et des organismes publics'.

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

41 Interpellation de Monsieur Thierry ROOS : 'Le foyer Saint-Louis'.

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

LE MAIRE,

ROLAND RIES

Annexe au compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 20 avril 2015

--°°--

Interpellations

37 Interpellation de Monsieur Pascal MANGIN : 'Consommation de drogues à l'hôpital'.

Monsieur le Maire,

Le 3 avril dernier, vous choisissiez d'annoncer dans la presse nationale et régionale l'ouverture dans l'enceinte de l'Hôpital, ce qu'il est communément admis de désigner sous le nom de « salle de shoot » mais qu'avec beaucoup de pudeur les textes ont rebaptisé en « salle de consommation à moindre risque ».

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Maire, de m'étonner du calendrier choisi par vos soins pour effectuer de telles annonces sur un sujet que vous savez éminemment polémique et que vous aviez vous-même évoqué en disant qu'il était délicat ou sensible. En vous exprimant le premier jour d'un week-end qui en compte 4, vous avez confisqué d'emblée le débat en espérant peut-être de la sorte, minimiser les réactions des Strasbourgeois. C'est évidemment dommage, comme vous vous déclariez dans le même temps « prêt à affronter un débat public », de ne pas avoir assumé ces mêmes convictions une semaine plus tôt juste avant le second tour des élections au Conseil départemental.

Dans cette interview, vous nous renvoyez ensuite au mois de mai pour l'organisation d'un échange en Conseil Municipal. Je crois qu'il convient au contraire d'en discuter dès à présent puisque vous avez choisi de vous exprimer sans attendre sur ce sujet. C'est là l'objet de mon interpellation et des nombreuses interrogations que se posent aujourd'hui les Strasbourgeois à propos de ce projet.

En premier lieu sur la localisation de cette salle de consommation à moindre risque tout

d'abord, puisqu'après avoir envisagé sa création dans le quartier gare, vous la localisez désormais au sein de l'Hôpital. S'agit-il du fruit d'une démarche concertée, notamment avec le personnel médical et les acteurs des environs, apportant une réelle aide aux consommateurs, ou simplement d'une solution de secours pour faire aboutir une implantation que vous saviez, pensiez, estimiez impossible à son emplacement initial ? Les réponses aux problèmes de toxicomanie et aux nuisances générées ne peuvent se contenter d'un déplacement géographique des consommateurs pensant qu'il poserait moins de problèmes ici que là.

La démarche de sa création pose ensuite question puisque vous affirmez détenir grâce à cette salle, le « moyen d'accompagner la sortie de la toxicomanie ». Cette sortie de la toxicomanie doit-elle nécessairement passer par l'autorisation de faire rentrer de la drogue, consommer de la drogue dans l'enceinte de l'Hôpital ? Et avec quelles garanties de résultats ? Accompagner la prise de substances relève-t-il réellement d'une thérapie efficace en sachant que bien entendu notre seul objectif commun à tous reste au final celui d'extraire les consommateurs de leur toxicomanie et de leur addiction ? Disposez-vous, Monsieur le Maire, d'études indépendantes témoignant de l'efficacité de ce procédé ? Sans remettre en cause l'amélioration que permet cette salle en matière de diminution des risques lors de la prise de substances, ces questions doivent néanmoins être posées.

Enfin, le fonctionnement du lieu dont aucune modalité n'est à ce jour connue doit me semble-t-il être évoqué. Quel encadrement dans la salle ? Quel accompagnement dans l'hôpital ? Et quels dispositifs aux abords où viendront se fournir les consommateurs auprès de leurs revendeurs créant ainsi potentiellement un lieu de trafic de drogue, qui lui reste, je pense que nous en sommes d'accord, toujours interdit par le code pénal et demeure l'une des principales sources de financement de réseaux mafieux.

Pour finir, s'il appartient au Parlement de se prononcer sur la légalité de cette démarche, Strasbourg doit-elle absolument se positionner comme la première ville à expérimenter une salle de shoot en France plutôt que d'attendre quelques mois, je n'oserais dire quelques années, pour disposer d'un retour d'expérience ? N'y a-t-il aucune autre priorité de santé publique en Alsace, à Strasbourg qui mériterait tout autant d'empressement de votre part ?

Je vous remercie, Monsieur le Maire, des réponses que vous voudrez bien apporter aux Strasbourgeois sur ce sujet.

Réponse de M. Alexandre FELTZ :

Monsieur le Conseiller municipal,

La politique de prévention et de réduction des risques et des dommages liés à la consommation de drogues est un sujet important, et je me réjouis à la lecture de votre interpellation du soutien que vous apportez au nouveau dispositif que permettra bientôt

la législation française. Vous avez en effet raison de mettre en avant « *l'amélioration* » qu'il permet « *en matière de diminution des risques lors de la prise de substances* ». J'y vois la reconnaissance de la dimension de santé publique de la toxicomanie et la marque d'une évolution de notre société.

Dans votre interpellation, vous sous-entendez que la Ville aurait inventé ou rebaptisé le terme salle de consommation à moindre risque (SCMR) mais ce terme existe depuis de nombreuses années dans la littérature scientifique, il existe aussi depuis de nombreuses années au niveau des pays européens et mondiaux. Et, la lecture attentive de l'article 9 du Projet de loi de santé, voté en première lecture à l'Assemblée nationale, vous a permis je pense de constater que la SCMR y figure en toutes lettres. Le nom que vous utilisez pour qualifier ce dispositif lui donne une connotation péjorative et faussée, qui alimente clichés et fantasmes.

Alors sur le temps de la présentation publique de cette SCMR, week-end prolongé ou pas, scrutin ou non, c'est bien entendu l'agenda de l'examen du projet de loi de santé au Parlement et l'interpellation des journalistes suivant ces débats qui ont conduit à l'expression publique du Maire de Strasbourg.

Au vrai, cette prise de parole de la municipalité de Strasbourg est tout sauf une surprise. Vous le savez, le maire de Strasbourg, Roland Ries, s'inscrivant en cela dans la tradition municipale strasbourgeoise humaniste d'accueil des plus démunis et des plus faibles et dans sa longue histoire de la santé publique, et plus particulièrement celle en faveur de la réduction des risques, je vous l'ai rappelé tout à l'heure dans la délibération 19 que nous avons voté, a exprimé publiquement en février 2011 lors d'un colloque organisé au Parlement européen par l'association Espace indépendance (devenue ITHAQUE depuis) et qui porte ce projet son engagement à soutenir l'expérimentation d'un tel dispositif, si les conditions légales étaient réunies. Cet engagement a été réitéré publiquement pendant la campagne électorale des municipales de 2014.

Loin de refuser le débat sur cette question, c'est à ce présent conseil qu'a été proposée une délibération afin d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association Elus contre le SIDA (ECLS) que l'on vient de voter à l'unanimité, permettant ainsi d'ouvrir le sujet de la réduction des risques de façon beaucoup plus globale.

Pour autant, c'est bien au Conseil municipal du mois de mai, que l'ensemble de la politique de santé publique de la Ville sera présenté dans le cadre du processus en cours d'élaboration du Contrat local de santé dit de deuxième génération et dans lequel la salle de consommation à moindre risque est intégrée : la politique municipale en matière de réduction des risques et de lutte contre la toxicomanie. La salle de consommation constitue bien entendu un volet de cette action auprès des usagers de drogues. Sur le volet Conduites à risques et addictions, la prévention auprès des plus jeunes, afin d'éviter l'entrée en consommation, est travaillée depuis maintenant plusieurs années grâce à une équipe mobile de prévention qui intervient notamment dans le cadre des milieux festifs. J'ai eu l'occasion de participer à ce travail samedi dernier lors des Artefact.

Il me paraît important de rectifier au moins encore une autre inexactitude dans votre texte et là je suis assez surpris parce que je suis ce dossier depuis le départ : il n'y a jamais eu à ma connaissance de projet sur la Gare. La Gare est un lieu central de passage, ce quartier accueille déjà des dispositifs de réduction des risques, tels que les CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement des usagers de drogues), et un appareil Récupérateur-échangeur de seringues qu'on a réinstallé en 2010, il avait déjà été installé en 1996. D'après les constats et problématiques identifiés par l'association porteuse, la consommation de drogues, notamment via l'injection, se fait de manière diffuse et cachée à Strasbourg, sur différents territoires.

Le site de l'hôpital civil offre une localisation, centrale et accessible de tous les quartiers de Strasbourg. De plus, l'implantation de la SCMR sur le site de l'hôpital (et pas dans l'hôpital comme cela a parfois été écrit à tort), permettra une proximité avec les services hospitaliers, renforçant les possibilités d'accompagnement médical des usagers : services des urgences (quelque chose de très important puisqu'on sait aujourd'hui que les overdoses tuent encore en France plus de 400 par an, il n'y a jamais eu aucune overdose mortelle dans une SCMR parce qu'il y a un suivi médical, une attention particulière à ces questions de l'overdose), la proximité des services de Réanimation, les structures de soins sont quelque chose de très important. L'hôpital, ne l'oublions-pas, a cette tradition d'accueil, d'hospitalité des personnes les plus en difficulté, et une localisation similaire est d'ailleurs envisagée à Bordeaux à l'hôpital Saint André.

Dans la limite des avancées possibles dans l'attente du vote de la future Loi de santé publique, ce projet a fait l'objet d'une concertation avec les partenaires intéressés et compétents : l'association ITHAQUE, le directoire de l'Hôpital, la Préfecture, l'ARS, la Direction départementale de la sécurité publique, et bien entendu la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives). Cette réflexion a aussi été partagée avec d'autres partenaires dans le cadre du Contrat intercommunal de prévention et de sécurité (CIPS).

Concernant les apports en terme de santé publique, ceux-ci ont été établis par de nombreuses études internationales, reprises en 2010 par le rapport de l'INSERM qui avait été demandé par Roselyne Bachelot alors Ministre de la santé. Bien d'autres rapports existent : bien sûr le rapport de l'institut de médecine sociale de Lausanne, et aussi plus près de chez nous le rapport sur les salles de consommation à Francfort. Plus de 80 salles existent et fonctionnent actuellement en Europe, dont 25 en Allemagne et 15 en Suisse, mais aussi en Espagne, au Luxembourg, en Norvège, au Pays-Bas et un peu plus loin de nous en Australie et au Canada.

Les dommages sanitaires et sociaux associés aux consommations de substances psychotropes licites et illicites ont justifié la mise en place depuis plusieurs années, je l'ai rappelé tout à l'heure, cette politique de réductions des risques. La mise en évidence d'une prévalence élevée de VIH dès les années 1985 mais aujourd'hui d'une épidémie de l'hépatite C qui n'est pas maîtrisée est à l'origine de nombreuses actions engagées par les associations et les professionnels de santé pour aboutir progressivement à des politiques publiques de réduction des risques. L'expérimentation d'une SCMR s'inscrit dans cette logique et cette continuité de la réduction des risques.

Historiquement, les SCMR ont vu le jour sous la pression de plusieurs phénomènes : l'amplification de la consommation de drogues par injection, l'arrivée de l'épidémie de VIH et aujourd'hui de l'hépatite C, et surtout la présence croissante de consommateurs de drogues en situation d'extrême précarité sociale, souvent sans domicile fixe et consommant des drogues par injection, dans l'espace public.

Le rapport de l'INSERM précité établit une synthèse des apports des salles de consommation, dans le pays où elles fonctionnent. Concernant la capacité à atteindre les usagers à hauts risques, les études montrent que les salles sont capables d'attirer des usagers injecteurs très vulnérables et cumulant les risques et qui sont en dehors du système aujourd'hui de santé et de soins.

Toutes les salles évaluées ont fait la preuve de leur capacité à assurer un fonctionnement stable, garantissant de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité pour les usagers et le personnel.

Je le rappelais tout à l'heure aucune overdose mortelle n'a été enregistrée dans les salles de consommation. Ils ont fait preuve sur la réduction de la mortalité et la réduction de la morbidité notamment des phénomènes infectieux.

Les études démontrent clairement une diminution des abcès et autres maladies liées à l'injection, une diminution des comportements à risque de transmission du VIH/VHC chez les usagers qui fréquentent ces SCMR.

En plus des soins de base fournis sur place, les intervenants dans ces lieux pourront/vont orienter les usagers vers les structures de soins généraux et vers les traitements de la dépendance, ainsi que vers l'aide sociale. Les résultats des études menées suggèrent une complémentarité entre SCMR et traitement de la dépendance.

Au regard de tous ces éléments, le rapport conclut que les salles de consommation à moindre risque peuvent être considérées comme une mesure complémentaire à d'autres dans la palette de services proposés aux usagers permettant de répondre à des besoins de réduction des risques spécifiques à l'injection.

Quant aux modalités de fonctionnement, elles devront répondre à un cahier des charges établi nationalement et décliné localement. L'association ITHAQUE, structure porteuse pour la SCMR strasbourgeoise dont l'expérience et l'expertise sont reconnues, mettra en place une équipe pluri-professionnels de médecins, d'infirmiers mais aussi de psychologues et de travailleurs sociaux. Le projet prévoit également une salle de repos, dans laquelle pourront être enclenchés des liens avec des professionnels, en vue d'un accompagnement progressif vers un parcours de soins.

Strasbourg, nous l'avons rappelé, s'est enfin positionnée favorablement pour accueillir l'expérimentation d'une SCMR. Cette expérimentation sera partagée étroitement avec les deux autres villes candidates à ce jour, Paris, et Bordeaux (l'annonce a été confirmée récemment lors d'un Conseil municipal par Alain Juppé). Une évaluation nationale est prévue dans les textes et sera notamment menée par l'INSERM, à laquelle participeront des représentants strasbourgeois, notamment des praticiens et des chercheurs des HUS.

Localement, un comité scientifique et éthique sera mis en place, notamment à la demande de la Ville.

Pour finir, Strasbourg est loin de s'être « empressée » puisqu'on voit bien le temps que ces projets ont mis en place, le rapport demandé par Roselyne Bachelot date de 2010 je vous le rappelle et elle s'est engagée sur plein d'autres sujets de santé publique. On a beaucoup parlé du sport santé sur ordonnance (qui a inspiré la rédaction d'un amendement qui maintenant va être inscrit dans la future loi de santé), de PRECCOSS (prise en charge des enfants obèses et en surpoids notamment dans les quartiers populaires), la maison des adolescents que nous avons pu mettre en place très rapidement, les Maisons urbaines de santé dans les quartiers populaires, ou tout récemment en lien avec Serge Oehler, les « Vitaboucle » et bientôt l'interdiction de fumer dans les aires de jeu pour enfants : ces réalisations de la municipalité sont nombreuses et reconnues, elles contribuent à apporter des réponses nouvelles et innovantes pour le bien-être et le mieux-être des habitants de Strasbourg.

M. le Maire :

Merci beaucoup Alexandre Feltz.

Quelques éléments complémentaires parce que l'essentiel a été dit par Alexandre.

Concernant d'abord la dénomination. Très franchement « salle de shoot » laisse entendre qu'on serait dans l'aide à la consommation de drogues or c'est exactement le contraire que nous voulons faire. Il s'agit bien, on a trouvé cette expression, elle vaut ce qu'elle vaut « salle de consommation à moindre risques » puisque les deux objectifs principaux on les connaît, je les ai expliqués d'ailleurs l'autre jour c'est :

1. de sécuriser la prise de drogues et d'éviter que cette prise de drogues n'ajoute à la toxicomanie qui est en soi une maladie, d'autres maladies, le VIH ou l'hépatite C donc c'est ça le premier objectif,
2. et c'est pour ça que cette SCMR est prévue sur le site de l'hôpital civil, pas à l'intérieur du NHC, sur le site avec une entrée spécifique, si c'est possible d'accompagner médicalement la sortie de la toxicomanie.

Je ne suis pas médecin mais on sait bien qu'un des moyens pour faire sortir de l'enfer de la drogue c'est dans un premier temps de partir de substituts à la drogue enfin de remplacer la drogue elle-même par des substituts avec des doses en réduction, je ne suis pas encore une fois le mieux placé pour donner le détail des choses. C'est sous contrôle médical et c'est la raison pour laquelle on a choisi le site de l'hôpital civil, M. Mangin, ce n'est pas parce qu'on a pensé que ce serait plus facile à accepter que dans tel ou tel autre endroit de la Ville même si peut-être lorsqu'il y a des riverains effectivement les choses seraient délicates mais à l'intérieur de l'enceinte hospitalière on a un suivi médical possible et c'est évidemment l'essentiel.

Si je devais aller au fond de ma pensée, et elle n'est pas nouvelle M. Mangin contrairement à ce que vous dites, je n'ai pas trouvé ça comme ça par hasard, ça a été rappelé. En 2011 je me suis exprimé là-dessus pendant la campagne électorale, M. Mangin, pendant la campagne électorale des municipales, interrogé sur cette question j'ai répondu que j'y étais favorable. Donc on ne peut pas dire que je me sois caché derrière mon petit doigt et tout ce que vous dites là sur la veille du week-end pour empêcher le débat public ou des choses de ce genre est hautement fantaisiste évidemment. Je me suis inscrit dans le débat parlementaire qui avait lieu à ce moment-là et je me suis exprimé en mon nom personnel en disant ce que j'allais faire c'est-à-dire proposer au conseil municipal au mois de mai une délibération dans ce sens avec évidemment le débat. Vous l'anticipez, très bien, on vous répond.

En ce qui concerne les études indépendantes alors là je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit M. Feltz. Ces études existent, l'INSERM n'est quand même pas un organisme qui serait à la solde du maire de Strasbourg ou d'une collectivité locale quelconque, c'est quand même un organisme national, sérieux qui a montré l'efficacité de ces SCMR même si évidemment elle ajoute que ça doit être complémentaire du reste et en particulier de la prévention, bien sûr. On ne peut pas uniquement travailler à partir de ces salles même si de mon point de vue elles sont aujourd'hui indispensables.

En fait, dans un toxicomane il y a un malade et je privilégie le patient et puis il y a quelqu'un qui est hors la loi effectivement puisqu'il possède des substances qui sont interdites, il les consomme alors qu'il ne devrait même pas en être possesseur. C'est la raison pour laquelle tout cela ne peut se faire qu'avec l'aval du procureur de la République, évidemment. Il faudra très soigneusement et avec lui, je dirais, établir les règles à la fois dans la salle de consommation et autour bien sûr. Donc il y a là un travail qui n'est pas fait aujourd'hui mais que nous allons faire et puis on va prendre effectivement exemple sur des choses qui se pratiquent ailleurs en Suisse, en Allemagne ou dans d'autres pays qui ont été évoqués tout à l'heure par Alexandre Feltz.

Donc pour moi l'objectif c'est, je le répète, d'empêcher que le malade toxicomane ne le devienne davantage avec d'autres maladies et c'est si possible l'aider à sortir de sa toxicomanie.

Voilà ce que moi j'avais à dire là-dessus, c'est une conviction personnelle mais je proposerai effectivement une délibération dans ce sens à notre Conseil municipal du mois de mai.

Cette réponse est suivie d'un échange.

38 Interpellation de Madame Martine CALDEROLI-LOTZ : 'Le travail dominical à Strasbourg'.

Monsieur le Maire,

La réglementation du repos dominical en Alsace-Moselle relève de dispositions de droit local. Celles-ci n'interdisent pas le travail le dimanche mais le limite à une durée de 5h maximum, durée qui peut être réduite par les autorités locales.

Ainsi un statut départemental qui exclut expressément la Ville de Strasbourg avait été adopté pour le Bas-Rhin en 1938 réduisant cette plage d'ouverture à 3h. La Ville de Strasbourg restait, quant à elle, soumise à une décision du Conseil Municipal du 2 février 1917 prévoyant le repos dominical généralisé.

Ce n'est que le 24 juin 2013 que le Conseil Municipal a décidé de modifier ce statut autorisant à 3h l'ouverture des commerces d'épicerie et d'alimentation générale les dimanches et les jours fériés.

Lors de ce Conseil Municipal vous avez, monsieur le Maire, indiqué qu'il s'agissait d'une «étape d'urgence», étape qui devait se poursuivre par une large concertation avec les partenaires sociaux, économiques, accompagnés par l'expertise technique de l'Institut de Droit Local.

Deux ans se sont passés depuis cette délibération.

Pourriez-vous nous éclairer sur l'état d'avancement de cette concertation et aussi sur votre opinion quant à l'ouverture des commerces le dimanche ?

Cette réflexion me semble indispensable dans ces temps de crise et de chômage croissants.

Cette réflexion s'impose pour le renom de Strasbourg et sa vocation touristique, car Strasbourg ne peut-être une ville avec une vie sociale et économique au ralenti.

Cette réflexion s'impose aussi aujourd'hui au regard de l'évolution qu'apporte la loi MACRON.

Elle s'impose enfin au vu d'une décision récente du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg qui considère que l'exploitation d'une épicerie les dimanches et jours fériés n'est limitée par aucune exigence de surface du local commercial, la notion d'épicerie se définissant seulement par la vente prédominante de produits alimentaires.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Alain FONTANEL, premier adjoint :

Madame la Conseillère,

Le repos dominical en Alsace est régi par des dispositions du droit local intégré dans le Code du travail. Celles-ci prévoient effectivement la possibilité d'exploiter et

d'employer des salariés les dimanches et les jours fériés pour une durée ne dépassant pas cinq heures, sauf le premier jour des fêtes de Noël, de Pâques et de Pentecôte où le principe posé est là, celui de l'interdiction.

Le droit local prévoit donc cette possibilité, mais il renvoie surtout à des statuts locaux, départementaux ou municipaux, qui ont seuls la possibilité d'interdire ou d'autoriser l'ouverture de commerce le dimanche et d'en fixer la durée, dans une limite de 5h.

Cela aboutit donc à une gestion du repos dominical décentralisée et encadrée par le droit local, où le Conseil municipal peut définir pour chaque type d'activité commerciale, le nombre d'heures autorisées d'ouverture, toujours dans la limite de 5h.

Comme vous l'avez souligné, il existe un statut départemental qui exclut la ville même de Strasbourg en raison de l'arrêté d'interdiction pris par le Conseil municipal en 1917. Ce statut départemental, établi en 1938, autorise les commerces à ouvrir pour une durée de 3h.

Depuis, de nombreux commerces avaient pris l'habitude d'ouvrir leur porte le dimanche et ce n'est qu'en 2013, à la suite de plusieurs contrôles réalisés par l'Inspection du Travail et d'un jugement du Tribunal de Grande Instance condamnant plusieurs commerces, que le problème s'est posé dans notre ville.

La situation a pu être rapidement régularisée avec la proposition du Maire de Strasbourg dès le conseil municipal du 24 juin 2013 d'un arrêté modifiant le statut de 1917 et autorisant pour une durée de 3h l'ouverture des commerces d'épicerie et d'alimentation générale.

Bien entendu, cet arrêté, pris pour répondre à une situation particulière, n'était pas voué à rester en l'état et doit s'accompagner d'une réflexion complémentaire devant aboutir à un consensus avec l'ensemble des partenaires concernés.

La discussion s'est poursuivie et les dispositions se sont enrichies depuis, avec l'adoption en janvier 2014 d'un accord entre les partenaires sociaux encadrant, justement, l'emploi des salariés le dimanche et fixant les règles de repos compensatoire et de rémunération complémentaire. C'était important de protéger la situation des salariés.

Il y a actuellement un nouveau cadre législatif en cours de préparation avec la loi MACRON qui est actuellement en 1ère lecture au Sénat.

A l'heure actuelle, ce texte ou ce projet de loi n'intègre pas de modifications à la règle juridique en vigueur en Alsace-Moselle. Il nous faut toutefois attendre la fin du débat parlementaire pour connaître de manière précise et définitive le nouveau cadre juridique qui sera alors adopté.

Pour nous, l'ouverture des commerces le dimanche doit répondre à un besoin social clairement identifié et répondre à l'intérêt général. Il ne peut donc que s'appliquer qu'aux commerces alimentaires de proximité, à ce stade.

En effet, leur ouverture, à la différence des grandes surfaces, permet de répondre à une problématique de proximité et de lien social permettant à chacun, quelque soit son rythme de vie familial et professionnel, de pouvoir trouver du pain frais et des produits alimentaires d'appoints le dimanche dans une durée raisonnable.

Elle permet également de donner de l'air à nos commerces alimentaires de proximité qui irriguent et participent à la vie sociale et économique de nos quartiers.

Enfin, elle répond généralement à la demande de salariés de trouver un complément de revenu, grâce à l'accord advenu en janvier 2014 entre les partenaires sociaux et que j'évoquais.

Faciliter la vie des Strasbourgeois et l'activité économique doivent être un objectif. Nous souhaitons toutefois respecter le principe et la tradition du repos dominical. Il ne peut s'agir d'ouvrir l'ensemble des commerces quelque soit leur secteur d'activités ou quelque soit leur taille, l'ensemble des dimanches, l'ensemble de l'année.

La réflexion doit donc se poursuivre dans le nouveau cadre législatif dès qu'il sera connu. Cette réflexion permettra notamment de définir si le nombre d'heures doit être adapté au statut d'une ville comme Strasbourg, mais aussi de fixer une limite, éventuellement une nouvelle limite de taille des commerces alimentaires autorisés à ouvrir. Cette réflexion réunira notamment l'ensemble des partenaires sociaux concernés et bien sûr l'Institut du Droit local, qui travaille depuis de nombreuses années sur cette question et dont l'expertise juridique en la matière n'est plus à démontrer. Dès que nous aurons donc le nouveau texte nous relancerons cette concertation.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

39 Interpellation de Monsieur Thierry ROOS : 'Projet de géothermie à la Robertsau'.

Monsieur le Maire,

Le 13 octobre 2014, je vous interpellais dans cette enceinte du Conseil Municipal au sujet du projet de forage géothermique au Port au Pétrole dans le quartier de la Robertsau. Mon intervention avait pour but de demander des garanties concernant le caractère transparent de ce dossier et de souligner la nécessité d'informer régulièrement les habitants sur son état d'avancement et des risques encourus.

Une demande simple et légitime qui attendait une réponse de même nature. Au lieu de cela, vos adjoints et d'autres membres du Conseil municipal ont cherché à me discréditer en évoquant, je cite : ma mauvaise foi, mes fantasmes et mes approximations, le tableau apocalyptique de la situation que je dressais, ou encore le message très anxiogène que je portais.

Où en sommes-nous un peu plus de 6 mois plus tard ? L'enquête publique vient de démarrer, comme cela a toujours été prévu dès le départ car il s'agit bien là d'une compétence de l'Etat et non de la Ville ou de l'Eurométropole. Aucune surprise donc en ce qui me concerne, j'y suis d'ailleurs allé faire un tour tout à l'heure. Ce n'est malheureusement pas le cas pour de nombreux habitants de la Robertsau. Ils découvrent aujourd'hui avec étonnement que, bien loin d'être remis en cause comme vous l'aviez annoncé lors de la campagne des élections départementales, ce forage est toujours d'actualité.

Ces déclarations pour le moins orientées ont, en effet, créé le sentiment d'une décision totalement maitrisée par la Ville de Strasbourg alors que nous savions tous qu'il n'en est rien. La promesse d'un avis négatif de la part de la Ville à l'enquête publique s'est d'ailleurs transformée depuis en « question de l'avis que l'on donnera » selon les propres termes d'Alain Jund. Vous voudrez bien, Monsieur le Maire, clarifier sans plus tarder cette situation en nous indiquant la position officielle de notre collectivité, face à des avis parfois contradictoires.

Enfin, si la décision finale appartient bien à l'Etat, il ne saurait être question pour Strasbourg de se contenter d'un simple avis, reléguant notre Ville au statut de spectateur de son propre destin. Plutôt que de subir, la Ville doit se donner les moyens d'arrêter ce projet, si elle le juge non souhaitable.

D'autant plus que l'Etat, par la voie de la Ministre de l'Ecologie, semble déjà s'être fait une religion de la géothermie en encourageant fortement son développement. Strasbourg prendra-t-elle le risque d'être mise devant le fait accompli ? De plus, annoncer que la Ville n'achètera pas d'énergie à Fonroche en cas de réalisation du forage ne produit manifestement pas l'effet espéré, bien au contraire. Il serait quand

même incohérent et ubuesque d'installer une centrale géothermique à risque à la Robertsau pour revendre ensuite l'électricité à nos amis de Kehl comme le laisse entendre Fonroche.

Monsieur le Maire, quelles mesures comptez-vous prendre pour honorer les engagements de votre exécutif concernant ce projet, à savoir l'abandon d'un forage géothermique au Port au pétrole ? Ce même Port, autonome de par son statut mais présidé par Madame Catherine Trautmann, Vice-présidente de l'Eurométropole, ne dispose-t-il pas vraiment d'aucuns moyens d'actions en tant que propriétaire des terrains ?

Et en y réfléchissant bien ne serait-il pas tant d'éloigner définitivement tout danger Seveso de notre agglomération ? Car, bien loin du syndrome NIMBY, les revendications des habitants de la Robertsau sont, au contraire, destinées à ne pas laisser s'installer un risque permanent pour plusieurs dizaines d'années pendant que d'autres en tireront les entiers bénéfices.

Dans son ouvrage paru en 2007, « *Le pire des mondes possibles* », le sociologue américain Mike Davis nous invite à repenser le mode de construction de nos Villes modernes. Nous devons aujourd'hui, plus que jamais, y être attentifs.

Je vous remercie des réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Réponse de M. Alain JUND :

Monsieur le conseiller,

La transition énergétique (et donc les énergies renouvelables dont la géothermie) sont aujourd'hui, plus que jamais d'actualité :

- La loi sur la transition énergétique est actuellement en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale et sera finalisée dans quelques semaines et cette loi ouvrira, je l'espère, des perspectives évidentes pour des avancées concrètes en matière d'énergie ;
- Strasbourg et son agglomération ont été retenues, il y a quelques semaines, par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable comme « Territoire à Energie Positive ». Et c'est avec ce défi (qui s'accompagne d'ailleurs d'une aide spécifique de l'Etat de 2 millions d'euros) que nous articulerons notre politique autour de 3 enjeux : la sobriété énergétique (comment consommer moins), l'efficacité énergétique (comment rénover nos logements et nos équipements) et enfin les énergies renouvelables.

Pour Strasbourg, le développement des énergies renouvelables est à la fois une priorité nécessaire au regard de nos engagements du Plan Climat Territorial mais également en

réponse locale aux enjeux du sommet du Climat à Paris en décembre 2015, mais c'est également le fruit d'une volonté affirmée de diminuer fortement notre dépendance aux énergies fossiles.

Les énergies fossiles dont nous savons qu'elles seront de plus en plus rares et de plus en plus chères mais s'agissant du pétrole, du gaz et du charbon, elles sont une des causes majeures des gaz à effet de serre, des dérèglements climatiques et de la mauvaise qualité de l'air et donc de la pollution atmosphérique à Strasbourg.....comme ailleurs.

Les énergies renouvelables, et donc la géothermie mais également le solaire , la biomasse, la méthanisation constituent une priorité de notre « mix énergétique ».

Avec un objectif, en 2020, de 30 % de notre production en renouvelable il nous faut devenir, à terme, un territoire à énergie positive.

Voilà notre « cap politique » en matière d'énergie réaffirmé ; il me paraissait indispensable de rappeler les orientations autour du triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables

Venons en plus précisément à la géothermie.

C'est au nom du Maire de Strasbourg que j'avais pris, ici même le 13 octobre dernier 3 engagements sur ce dossier : le débat public, la transparence et le principe de précaution.

Le débat public d'abord. Depuis l'automne dernier, nous avons encouragé, animé, suscité, suivi le débat public sur ce sujet complexe, parfois il est vrai, un peu anxigène et controversé. Tantôt avec beaucoup de passion, le plus souvent avec sérénité mais toujours avec rigueur ce débat public a permis de lever des interrogations légitimes sur des situations comme à Lochwiller, sur la radio-activité, sur la fracturation hydraulique, sur la nappe phréatique et bien d'autres questionnements de nos concitoyens légitimes mais également des associations et des élus.

C'est ensuite l'engagement de la transparence. L'interpellation de l'Etat sur ses obligations pour le suivi des opérations, les confrontations « franches » et parfois chahutées avec les opérateurs pressentis, Fonroche et Electricité de Strasbourg, le point de vue des scientifiques s'agissant de l'EOST mais également du BRGM, le point de vue des élus de Soultz sous Forêt ou de Rittershoffen, sans oublier les échanges fructueux au cours d'un forum animé par le SPPPI ici même. Je ne sais pas si nous avons levé toutes nos sources d'opacité liées à la géothermie profonde, si nous avons réussi la glasnost sur ce sujet en tout état de cause l'avancée a été importante, y compris au sein d'un Conseil consultatif, au sein duquel l'ensemble des groupes politiques ont été associés.

Enfin, l'engagement du principe de précaution.

C'est en vertu de ce principe de précaution que la Ville de Strasbourg donnera un avis, en temps opportun, sur le projet du Port aux Pétroles.

Cet avis tiendra compte de deux éléments :

- Le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) qui fait de ce site un endroit contraint qui pose des problèmes et des questions particulières notamment au regard de l'acceptation par les populations,
- Ensuite, parce que nous pensons que la géothermie constitue un des leviers de la transition énergétique. Et c'est dans cette perspective qu'il me paraît aujourd'hui que commencer sur le site du Port au Pétrole pourrait mettre à mal cette filière énergétique d'avenir. Rappelons néanmoins que la région Ile de France développe à

ce jour 36 sites de géothermie profonde alimentant près de 200.000 logements, et ce depuis près d'une quarantaine d'année, ce qui nous fait dire à ce jour que les conditions ne nous paraissent pas remplies pour que la Ville s'exprime favorablement pour le site particulier du port aux pétroles. Nous finaliserons notre position après l'enquête publique, au moment où nous devrons nous prononcer.

Les enquêtes publiques pour les projets de géothermie profonde, je dis bien de géothermie profonde, de la Roberstau, d'Illkirch-Graffenstaden, d'Eckbolsheim et de Mittelhausbergen se sont ouvertes effectivement le 15 avril dernier à l'initiative et sous la conduite de l'Etat. S'agissant du droit minier, c'est l'Etat qui a la main et qui donne ou non les autorisations d'exploitation.

A l'issue de cette enquête publique nous prendrons nos responsabilités, mais que d'ici à cette date les débats de l'enquête publique soient féconds, fructueux, sereins et éclairants pour nos concitoyens, pour les élus que nous sommes mais également pour tous ceux et celles qui se préoccupent de la transition énergétique et de la place des énergies renouvelables sur notre territoire.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

40 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : 'Rémunération des élus au sein des SEM et des organismes publics'.

Monsieur le Maire,

Il y a un tout juste un an, le 28 avril 2014, notre Conseil municipal était amené à se prononcer sur l'autorisation donnée aux représentants de la Ville de Strasbourg au sein de diverses sociétés d'économies mixtes, établissements publics, associations et organismes divers à se porter candidats aux fonctions de Président ou Vice-président et à percevoir une rémunération.

A cette occasion, plusieurs membres de notre groupe vous ont demandé de mettre à disposition du Conseil Municipal les informations relatives aux montants perçus par les représentants de la Ville dans l'ensemble des organismes concernés.

Nous estimons que la transparence doit être la règle et que le Conseil municipal et les Strasbourgeois doivent avoir connaissance de ces informations.

C'est pourquoi, je me permets de vous demander un état des lieux complet que vous pourriez nous présenter lors de ce Conseil municipal du 20 avril 2015.

Je vous remercie.

Réponse de Madame CUTAJAR.:

Monsieur le Conseiller,

Vous le savez, le Code général des collectivités territoriales (ART L 2121-33) dispose que le « *Conseil municipal procède à la désignation de ses membres [...] pour siéger au sein d'organismes extérieurs* ». Et c'est en effet à l'occasion du Conseil municipal du 28 avril 2014 que notre Conseil a désigné ses représentants au sein de divers organismes (d'ailleurs des membres de la majorité et de l'opposition), avec pour mission de garantir à la collectivité, qui en est parfois actionnaire, la prise en compte de l'intérêt général dans leurs décisions.

La représentation de notre collectivité va également bien au delà, dans d'autres organismes partenaires des actions publiques que nous menons, comme le Relais Emploi, les Centres socioculturels, les associations... Je vous renvoie à la délibération disponible en ligne pour le détail de ces représentations.

Comme vous le notez fort justement, certaines représentations et en particulier la présidence des Sociétés d'économie mixte, donnent lieu à une rémunération. Les montants en sont décidés, non pas par notre Conseil municipal, mais par leurs Conseils d'administration. Ces décisions relèvent en effet d'une décision collégiale qui doit être prise au regard du fonctionnement de chacune de ces sociétés, et en collégialité avec l'ensemble des actionnaires.

Cela ne vous aura pas échappé Monsieur Vetter, notre collectivité porte néanmoins la responsabilité d'en fixer le plafond qui s'élève à 29 727,53 € net annuels comme le précise la délibération du 28 avril 2014, là encore votée en toute transparence.

Je suis en mesure de vous donner les éléments suivants concernant la rémunération des représentants de notre collectivité au sein de ces sociétés :

- la présidence de Parcus : 2 477,30 € mensuels nets,
- la présidence de la SERS : 2 472,31 € mensuels nets,
- la présidence de Réseau GDS : 2 477,01 € mensuels nets,
- la présidence de SAMINS : 2 190,51 € mensuels nets,
- la présidence de Strasbourg Evénement : 1 757 € mensuels nets.

Alors que le ton de votre interpellation laisse entendre que ces rémunérations manqueraient de transparence, je veux vous rappeler que l'ensemble des membres de l'exécutif municipal a rempli une déclaration d'intérêt transmise à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, qui doit prochainement les publier sur son site internet comme le prévoit la loi.

J'ajoute que, comme Monsieur le maire s'y est engagé, nous relaierons ces déclarations sur le site internet de la collectivité dans les prochaines semaines.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

41 Interpellation de Monsieur Thierry ROOS : 'Le foyer Saint-Louis'.

Monsieur le Maire,

Vous avez eu l'intelligence de suspendre une délibération sur laquelle notre assemblée devait donner son avis à propos d'un projet de destruction du foyer Saint-Louis à la Robertsau lors du conseil municipal de janvier. Et je crois que c'était une sage décision. Permettez-moi de le souligner.

Car des voix s'élèvent, ainsi que de nombreuses associations de la Robertsau, pour s'opposer à la destruction du foyer Saint-Louis, dernière grande salle au cœur historique du quartier. Et en même temps, personne ne conteste à la paroisse Saint-Louis le droit de disposer de locaux adaptés pour ses activités. Mais ce projet ne peut se faire sous cette forme, car sinon, jamais on n'aura autant porté autant atteinte au cœur de la Robertsau...

Même si formellement, ce lieu appartient à la paroisse, il appartient en fait, à la communauté de tous les habitants et usagers de la Robertsau tant son histoire est intimement mêlée à la vie du quartier.

Je le sais, Alain Fontanel, votre premier adjoint, a rencontré beaucoup d'acteurs du dossier pour tenter de trouver une nouvelle piste et comme il aimait à le dire « la porte de sortie, ne peut pas être la même que celle d'entrée ».

Aujourd'hui, c'est le silence radio. Plus rien ne semble bouger et je souhaitais connaître, Monsieur le Maire, vos intentions sur ce dossier ? Où en êtes-vous ? Allez-vous prendre, par exemple, l'initiative de réunir tous les acteurs autour d'une table pour que l'intelligence collective l'emporte ?

Enfin, je souhaiterais connaître la position de votre représentant, membre de droit au conseil de fabrique, pour savoir où et quand il est allé chercher son opinion sur cette opération ? Je rappelle que vous n'y siégez pas en nom propre, mais au nom de l'intérêt de tous les Strasbourgeois, que j'en suis sûr, vous avez à cœur de défendre.

Je vous remercie.

Réponse de Madame DREYER :

Monsieur le Conseiller,

Permettez-moi d'abord de vous signaler que nous ne découvrons pas, à l'occasion de votre interpellation, l'émotion que suscite ce projet pour les riverains, et au-delà pour de nombreux robertsauviens avec qui nous sommes quotidiennement en contact. Le foyer

Saint Louis est, en effet, et depuis plusieurs générations, un lieu de vie collectif accueillant les activités de plusieurs associations du quartier en plus de celles de la paroisse. Si chargé en émotion soit-il, il accuse aussi le coup du temps et nécessite d'importants et coûteux travaux de mise aux normes et d'isolation.

Je veux rappeler que vous interpellez Monsieur le Maire sur un projet qui est avant tout celui de la paroisse Catholique Saint-Louis. Cette dernière, suite à la délibération du Conseil de fabrique du 24 juin 2014, a engagé un projet avec le promoteur ICADE sur des biens immobiliers dont elle est seule propriétaire, qui porte sur la construction d'un nouveau foyer à côté de l'église puis à la réalisation d'un projet immobilier à l'emplacement de l'actuel foyer Saint Louis.

Son emplacement tout à fait stratégique avait conduit notre collectivité à intervenir auprès d'ICADE pour donner, dans les limites légales qui le permettent, un cadre au projet : conservation de la façade, réalisation d'un local commercial sur la rue Boeklin, respect des règles du POS en matière de logement.

Notre collectivité a par la suite été sollicitée pour donner un avis sur la vente des biens paroissiaux, conformément à une disposition du droit local qui précise que l'acquisition et l'aliénation des biens immeubles des établissements publics du culte sont soumis à l'autorisation du représentant de l'Etat dans le département, après avis du Conseil municipal de la commune. Questionné par nos services, l'Institut du droit local précise encore que : « *La délibération de la Ville a pour objet de recueillir l'avis (et non pas l'autorisation) du conseil municipal sur l'opération projetée* ». L'évêché de son côté, également sollicité, a déjà donné un avis favorable au projet du Conseil de fabrique. Les habitants ont été nombreux à intervenir auprès du maire et dans la presse locale pour s'inquiéter de la disparition de ce lieu.

N'ayant pas vocation à intervenir en lieu et place de la paroisse, le maire a néanmoins souhaité retarder l'avis du Conseil municipal le temps d'une concertation entre celui-ci, les riverains, et les associations étant intervenus dans ce débat. Totalelement dans son rôle, notre collectivité se positionne donc aujourd'hui comme médiateur entre les parties prenantes de ce projet avec un objectif : qu'un débat puisse se tenir sur les usages du « futur » foyer Saint Louis.

Ainsi, s'il n'appartient pas à notre collectivité de décider directement de l'avenir du foyer, il lui appartient d'être garante de l'expression de cette « intelligence collective » que vous évoquez, avec l'espoir de voir émerger une position d'équilibre. Je crois que sur ce point nous sommes en bonne voie puisque contrairement à ce que vous indiquez les choses avancent : une réunion conjointe entre des représentants du conseil de Fabrique, des représentants de l'association « un cœur pour la Robertsau », des représentants d'ICADE, avec Alain FONTANEL et de moi-même doit se tenir dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.